9 pages d'annonces légales
Lire pages 13 à 21

Affiches de la Loire PETITES

un Cahier du droit & du chiffre

Nathalie Finger-Ollier élue Bâtonnier

Barreau. L'avocate stéphanoise prendra ses fonctions officiellement le 1er janvier pour un mandat de deux ans.

Comme attendu, Maître Nathalie Finger-Ollier, du cabinet stéphanois Avocats et Partenaires, a été élue Bâtonnier, le 6 décembre dernier, avec 76 % des votants. Elle succède ainsi à Laurent Vérilhac. Sa prise de fonction officielle interviendra au 1er janvier pour un mandat de deux ans.

Nathalie Finger a bien sûr une feuille de route. « *Je me suis en effet fixé des objectifs à atteindre tout en sachant que la tâche s'annonce particulièrement délicate* », avance-t-elle en guise d'introduction. Son programme repose sur cinq axes majeurs. Premièrement, « *nous allons renforcer notre action avec le monde économique en signant, le 26 janvier prochain, une charte avec les experts-comptables, la CCIT et la chambre des métiers. Ensuite, en février, on lancera l'acte d'avocats. En clair, nous allons donner à tout acte signé dans nos murs une authenticité juridique et ce dans un certain nombre de domaines : vente de fonds de commerce, pacte d'actionnaires, constitution de société, contrat de travail, sans oublier le civil avec entre autres les périodes transitoires dans la procédure de divorce. ... Ces actes seront tamponnés par le barreau et seront par ailleurs archivés,* souligne-t-elle. *Nous avons aussi décidé de créer une commission développement durable, sociétale et environnementale. Les avocats doivent à mon sens avoir une démarche citoyenne. Je souhaite également que les 20 heures de formations annuelles dont disposent les avocats se déroulent à Saint-Etienne. In fine, j'aimerais pouvoir introduire un jeune confrère au sein du conseil de l'ordre.* »

JF PIBRE

Nathalie Finger-Ollier : « *nous allons renforcer notre action avec le monde économique* ».

UNE SOIRÉE LUMINEUSE

Avocats et experts comptables ont allié leurs compétences en direction de leurs clients dans une ambiance à la fois studieuse et festive. Agex, cabinet d'expertise comptable, et Avocats & Partenaires, cabinet stéphanois pluridisciplinaire d'avocats conseils d'entreprises et d'avocats plaidants, ont organisé leur « Fête des Lumières ». Le 65, rue de la Tour à Saint-Etienne a brillé de mille feux pour l'occasion, rappelant que les professionnels libéraux peuvent aussi créer l'événement. Des ateliers thématiques animés par des spécialistes (AG2R La Mondiale, Experts & Finance, Services Micro) ont animé diverses conférences auxquelles ont pu participer les clients. La culture était également au rendez vous sous la forme d'expositions de photos et de peintures, la musique a ponctué une soirée qui s'est voulue d'abord festive.

Henri Christophe réélu à Roanne

Après avoir assumé la charge en 2008 et 2009, Me Henri Christophe est de nouveau élu Bâtonnier. Il remplace Me Roland Vignon.

Henri Christophe.

Après que Me Marie Leduc-Belval, dauphine de l'Ordre des avocats de Roanne, ait renoncé à se présenter à la fonction de Bâtonnier pour succéder à Me Roland Vignon, Me Henri Christophe, Bâtonnier en 2008 et 2009, a choisi de proposer sa candidature. Il a été élu lors de la dernière assemblée générale du Barreau de Roanne.

Agé de 45 ans, l'avocat roannais, est associé au cabinet stéphanois Royer. Il tient à rendre hommage à son prédécesseur qui a géré les réformes du Code de procédure civile. « *Aujourd'hui, les grosses réformes sont passées. Les ajustements ont été faits. Il faut les digérer et adapter notre manière de travailler. Je trouve intéressant d'accompagner les évolutions de la profession.* » C'est le cas de l'ensemble des étapes de la procédure pénale avec la garde à vue, la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale, l'hospitalisation d'office, le financement de l'aide juridictionnelle... « *Il reste des chantiers importants à suivre, comme le mouvement national de regroupement des Ordres. On tient beaucoup à notre Ordre de Roanne qui fonctionne bien.* » Une autre réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2012. Elle concerne la représentation devant les Cours d'appel et la fusion des professions d'avoué et d'avocat. Les justiciables pourront se faire représenter devant la Cour d'appel par l'avocat qui les a représentés en première instance. Me Henri Christophe se félicite également de la nouvelle composition du Conseil de l'ordre du Barreau de Roanne avec l'arrivée de jeunes avocats et surtout d'avocats d'affaires jusqu'ici sous-représentés. « *La part de chiffre d'affaires réalisée par cette spécialité est la plus importante.* »

ALINE VINCENT